

## Compte rendu de l'assemblée générale spéciale de négociation tenue les 13 – 14 et 15 juillet 2021 sur la plateforme ZOOM

---

### 1. Mot de bienvenue

Le président prend parole en souhaitant la bienvenue aux membres, et explique quelques directives concernant le déroulement de cette assemblée générale en plateforme virtuelle. Il indique le déroulement général dont la prise de parole et le vote. Il demande aux membres de noter leurs questions tout au long de la présentation, car il y aura une période de questions/réponses qui suivra immédiatement la fin de la présentation de chaque bloc de présentation.

Il indique le numéro de téléphone pour rejoindre le service technique disponible pendant la durée de la séance afin de résoudre différentes problématiques de connexion.

La secrétaire procède à la lecture d'une série de considérants, elle explique que le but est de légitimer la tenue de cette assemblée générale en plateforme virtuelle ZOOM.

### 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La secrétaire procède à la lecture de l'ordre du jour.

**Il est proposé par Nathalie Lajeunesse et appuyé de Nadine Richer d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. Le président demande le vote.**

**C'est adopté**

### 3. Information sur le règlement de certaines plaintes sur le maintien de l'équité salariale

Nancy Gauthier se présente à l'assemblée et fait mention d'entrée de jeu que la FSSS organisera des séances ZOOM pour tous afin de compléter cette présentation, que le syndicat informera les membres des dates des séances dès qu'elles seront connues. Elle demande à l'assemblée de vérifier via les Facebook syndicaux et le site web syndical ;

Elle explique la distinction à faire entre le règlement des plaintes de maintien et la négociation de la convention collective. Elle précise qu'en vertu de la loi sur l'équité salariale, c'est la FSSS-CSN qui est l'organisation majoritaire pour la majorité des titres d'emploi des catégories 2 et 3.



SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DES LAURENTIDES  
EN SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX - CSN

Elle fait mention des différentes ententes obtenues avec le gouvernement pour certains titres d'emplois avec les montants de règlements et l'application de la rétroactivité, que celle-ci sera versée en un seul versement, avec intérêt au taux légal, d'ici le 1<sup>er</sup> décembre 2021, que dans les 60 jours suivant la signature de l'entente, les taux et échelles de traitement des catégories ou titre d'emploi qui sont visés par un ajustement salarial seront modifiés et intégrés à la Nomenclature, conformément à la présente entente. Elle informe l'assemblée que pour les plaintes non résolues l'équipe de négociation de la FSSS sont actuellement à la poursuite d'entente avec le gouvernement. Elle poursuit en donnant des indications dans les cas de succession, de travailleuses et travailleurs à la retraite ou en CSST ou en assurance salaire ou en congé maternité par exemple, mais qui étaient à l'emploi durant les périodes visées par cette entente, elle ajoute que les montants d'argent qui seront perçus sont soumis aux lois de l'impôt et autres déductions légales.

Les questions se prennent à tour de rôle, elles sont répondues à la satisfaction de l'assemblée.

#### **4. Présentation de l'entente de principe (tables centrales et sectorielles)**

Steve Bouchard prend parole pour le volet de la table centrale. Il se présente à l'assemblée. Il se dit fier de cette entente qui a été négociée et présentée aux syndicats à travers le Québec par notre fédération. Elle est satisfaisante selon nos demandes au départ en tenant compte du contexte actuel de négociation. Il ajoute que la durée de la prochaine convention collective serait du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2023. Il explique les pourcentages d'augmentations salariales pour tous et les pourcentages additionnels pour celles et ceux qui gagnent le moins. Il fait également la présentation de différents tableaux explicatifs en citant en exemple certains emplois des catégories 2 et 3. Il fait également part à l'assemblée des primes des allocations des indemnités et autres telles que les droits parentaux, prime de disparité, assurances salaires entre autres.

Joanie Cyr prend parole pour le volet de la table sectorielle. Elle se présente à l'assemblée. Elle explique à l'assemblée les mesures communes contenues dans la présente entente de principe du gouvernement telles que par exemple la possibilité de monnayer les congés pour combler le délai de carence, l'augmentation à 5 les congés pour motifs personnels demandés à 48 heures d'avis, les remboursements des frais de stationnement lorsque l'employeur exige l'utilisation d'un véhicule, d'une lettre d'entente stipulant que les parties souhaitent poursuivre leurs efforts visant la réduction de l'utilisation de la main-d'œuvre indépendante.



SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DES LAURENTIDES  
EN SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX - CSN

Elle nomme également pour les différentes catégories d'emploi ce qui fait partie de cette entente telle que par exemple la majoration d'une prime de soins critiques et prime spécifique de soins critiques, de la création d'une prime en CHSLD pour certains titres d'emploi des

catégories 1 et 2, d'une prime journalière de 2% aux catégories 2 -3 et 4 dans le cadre d'une supervision de stage, de la création du titre d'emploi de préposé aux bénéficiaires-chef d'équipe logé au rangement 10 et du titre de technicien ou technicienne juridique auquel serait accordé le rangement 14, une prime de 195\$ par tranche de 400 heures travaillées à l'urgence des titres d'emploi de secrétaire médicale et d'agent ou agent administrative classes 1 à 4 ainsi que l'uniformisation des tests de qualifications des exigences requises pour la dotation de postes des titres d'emploi d'agente administrative classe 2 et à compter de la date de signature de la convention collective, la personne salariée du titre de secrétaire médicale reçoit une prime de 3%, et ce jusqu'au 30 mars 2023 à moins d'un règlement des plaintes de maintien de l'équité salariale.

## **5. Période de questions et commentaires**

Les questions se prennent à tour de rôle, elles sont répondues à la satisfaction de l'assemblée.

## **6. Recommandation de l'adoption de l'entente de principe**

Steve Bouchard prend parole. Il indique à l'assemblée, qu'au niveau de la table sectorielle, la FSSS était la seule organisation qui demandait des montants pour les bas salariés. Lors de la nuit du 21 juin, début de la grève à minuit, la pression était sur le gouvernement à ce moment, les négociations se sont poursuivies toute la nuit, ces heures de plus ont permis les primes en CHSLD, la prime de 3% des secrétaires médicales, la prime du Grand Nord, du nouveau titre d'emploi de technicienne juridique au rangement 14, de l'augmentation des congés pour motif personnel et d'obliger maintenant l'employeur à aller en temps supplémentaire pour les accorder.

Le comité de négociation a pris en compte les objectifs que l'on s'est donnés en cours de négociation et l'effet de la situation pandémique du COVID et est arrivé à la conclusion de recommander l'adoption de cette présente entente de principe.

## **7. Vote sur l'entente de principe**

Le président donne les explications du déroulement du vote sur la plateforme SimpleSondage, il indique à l'assemblée le moment du début et de fin de la possibilité de voter et il répond aux questions.



SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DES LAURENTIDES  
EN SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX - CSN

Louise Filion fait la lecture de la proposition à voter sur la plateforme SimpleSondage :

**Que l'assemblée générale adopte l'entente de principe globale portant tant sur les matières de table centrale que sur les matières sectorielles et visant le renouvellement de la convention collective.**

#### **8. Proposition de destruction des bulletins de vote (7 jours suivant la fin du vote)**

Louise Filion fait la lecture de la proposition et le président demande un proposeur et appuieur :

**Il est proposé par Johanne Soucy appuyé par Stéphane Chrétien de procéder à la destruction des bulletins de vote (7 jours suivant la fin du vote).**

Le président demande le vote :

**C'est adopté**

#### **9. Levée de l'assemblée**

**Il est proposé par Stéphane Chrétien de lever l'assemblée le 15 juillet 2021 à 21h02.**

---

**Dominic Presseault**  
**Président**

---

**Louise Filion**  
**Secrétaire**